

CONTRAT PEDAGOGIQUE
pour tout intervenant extérieur
professionnel
(intervention régulière) *

Langues Vivantes Étrangères et Régionales,
Education au Développement Durable, Sciences

ANNÉE SCOLAIRE :

Domaine(s) :

Intitulé du projet :

Circonscription :
ECOLE : Maternelle Élémentaire Primaire Nom de l'école, commune. Nom du directeur / de la directrice :

Le ou les intervenant(s) professionnel(s) du domaine concerné RAPPEL : l'intervenant est agréé par la DSDEN (*)		
Nom (s), prénom(s) :	Domaine d'intervention	Nombre d'heures d'intervention prévues par classe

(*) Intervention régulière : au-delà de 1 fois par classe et par année scolaire

(*) Intervention ponctuelle : 1 seule séance par classe et par année scolaire

Dispositif mis en place (classe entière, fonctionnement en groupe...) :

Cocher le cas d'organisation pédagogique prévue (voir dernière page du document).

Cas n° 1

Cas n° 2

Cas n° 3

Calendrier prévisionnel des interventions

Enseignant(s) Nom Prénom	Classe(s)	Effectif	Période	Jours et Horaires	Lieu(x)	Nombre de séances	Intervenant(s) Nom Prénom

PIÈCES A JOINDRE (à la demande des circonscriptions) :

- Programmation d'école, de cycle, de classe
- Emploi du temps

PROCÉDURE ET CALENDRIER

- L'équipe de cycle renseigne le document avec l'aide éventuelle d'un conseiller pédagogique et **en concertation avec le(s) intervenant(s)**.
- L'école transmet 2 exemplaires du dossier renseigné et paraphé à l'inspecteur de l'Education nationale pour étude et validation, **15 jours au plus tard avant le début de la co-intervention**.
- L'IEN renvoie un exemplaire à l'école qui informe le(s) intervenant(s).

Aucune activité ne peut être engagée avant validation du projet par l'inspecteur de l'éducation nationale

Émargements et validation de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN)

Enseignant (e) (s)	
Intervenant (e) (s)	

Directeur- directrice de l'école Nom:	Signature	Validation de l'IEN Date : Nom:	Signature
--	-----------	---------------------------------------	-----------

Enjeux du projet :	
Place du projet dans un parcours éducatif (Parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen, parcours santé)	
Objectifs en lien avec les compétences travaillées	
Apports spécifiques de l'intervenant dans le projet	
Rôle et place de l'enseignant	

Contenus d'enseignement	
<p>Démarche ? Contenus ?</p>	
<p>Rencontres avec un professionnel</p> <p>Participation à un événement culturel (scientifique...)</p> <p>Visite (s)</p>	
<p>Connaissances</p> <p>Quelles connaissances spécifiques l'élève va t-il construire ? (Vocabulaire spécifique, lien avec d'autres domaines d'apprentissage)</p> <p>Trace-mémoire</p>	

Mise en œuvre du projet de classe (séances avec ou sans intervenant)	
Déroulement prévu par période, place et rôle de l'intervenant dans le projet (à renseigner en fonction de la durée du projet)	Période 1
	Période 2
	Période 3
	Période 4
	Période 5
Évaluation prévue	

ANNEXE 1 contrat pédagogique « Langues Vivantes Étrangères ou Régionales »

Textes de référence : à l'école primaire, l'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales est assuré en référence aux horaires et programmes parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 (élémentaire) et pour l'éveil aux langues en maternelle au BO spécial n°2 du 26 mars 2015.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

A l'école maternelle, les enfants écoutent d'autres langues parlées : ils vont découvrir l'existence de langues, parfois très différentes de celles qu'ils connaissent. Dans des situations ludiques (jeux, comptines...) ou auxquelles ils peuvent donner du sens, ils prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français. Les ambitions sont modestes.

Le cycle 2 constitue le point de départ de l'apprentissage des langues vivantes pour tous les élèves avec un enseignement correspondant au niveau A1 à l'oral du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Ce cycle contribue à poser les jalons d'un premier développement de la compétence plurilingue des élèves. La langue orale est la priorité. À la fin du cycle 2, l'élève est capable de :

- comprendre l'oral (comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de soi, de sa famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement) ;
- s'exprimer oralement en continu (utiliser des expressions et des phrases simples pour se décrire, décrire le lieu d'habitation et les gens de l'entourage) ;
- prendre part à une conversation (utiliser des expressions et des phrases simples pour se décrire, décrire le lieu d'habitation et les gens de l'entourage).

Au cycle 3, sont menées des situations de communication adaptées à l'âge des élèves, permettant d'atteindre au moins le niveau A1 du CECRL dans les cinq activités langagières ; le niveau A2 pouvant être atteint par un grand nombre d'élèves parmi les activités langagières suivantes :

- écouter et comprendre ;
- lire et comprendre ;
- parler en continu ;
- écrire ;
- réagir et dialoguer

PARTENARIAT (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. La préparation des séances s'effectue en concertation entre les différents partenaires. Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités.

Trois types d'organisation peuvent être distingués :

- Cas 1 : la classe fonctionne en un seul groupe et l'enseignant contrôle effectivement le déroulement de la séance.
- Cas 2 : les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier.
- Cas 3 : élèves répartis en groupes dispersés et encadrés par des intervenants. L'enseignant a un groupe en charge.

Les informations relatives à la présence d'élèves à besoins spécifiques (ex. : élèves bénéficiant de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire) sont échangées lors de la concertation initiale.

De même, il y a lieu d'anticiper l'organisation matérielle des espaces de travail dévolus aux apprentissages.

ANNEXE 2 contrat pédagogique « Education au Développement Durable »

Textes de référence : à l'école primaire, l'enseignement des sciences et technologie et l'EDD sont assurés en référence aux horaires et programmes parus au BO spécial n°2 du 26 mars 2015 (maternelle) et au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 (élémentaire)

ENSEIGNEMENTS

Concernant les sciences, il est nécessaire de n'aborder que les notions mentionnées dans les programmes, en s'adaptant aux connaissances déjà acquises par les élèves.

Merci de cocher les cases correspondant aux apprentissages envisagés lors des interventions.

MATERNELLE

- Aborder les questions de la protection du vivant et de son environnement en découvrant différents milieux.
- Observer l'environnement proche et découvrir des espaces moins familiers (campagne, ville, montagne...).
- S'initier à une attitude responsable (respect des lieux de vie, impact de comportements sur l'environnement...).

CYCLE 2

- Prendre soin de soi et des autres (environnement immédiat et plus lointain).
- Prendre des responsabilités dans le développement durable : actions de solidarité ou en faveur de l'environnement).
- Identifier les 3 états de la matière et les changements d'états, notamment de l'eau dans la vie quotidienne.
- Connaître des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité.
- Comprendre la fonction et le fonctionnement d'objets fabriqués.
- Réaliser quelques objets et circuits électriques simples, en respectant des règles élémentaires de sécurité.
- (Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères. Se repérer dans son environnement proche, produire des représentations des espaces familiers (école, quartier) et moins familiers (sorties).

CYCLE 3

- Agir individuellement et collectivement.
- Prendre soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain.
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.
- Pouvoir expliquer ses choix et ses actes. : responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement.
- Savoir que l'industrialisation s'inscrit dans la durée et entraîne des changements sociaux ainsi que des évolutions des mondes urbain et rural.
- Habiter un environnement en observant les façons dont les humains organisent et pratiquent leurs espaces.
- Comprendre l'impératif d'un développement durable et équitable de l'habitation humaine de la Terre.
- Décrire les états et constitution de la matière à l'échelle macroscopique.
- Identifier différentes sources et conversions d'énergie.
- Classer les organismes pour expliquer leur évolution.
- Besoins variables en aliments ; transformation et conservation des aliments.
- Développement des êtres vivants et aptitude à la reproduction.
- Origine de la matière organique et son devenir.
- Identifier les principales évolutions du besoin et des objets.
- Situer la Terre dans le système solaire et caractériser les conditions de vie.
- Identifier des enjeux liés à l'environnement.

PARTENARIAT (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. La préparation des séances s'effectue en concertation entre les différents partenaires. Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités.

Trois types d'organisation peuvent être distingués :

- Cas 1 : la classe fonctionne en un seul groupe et l'enseignant contrôle effectivement le déroulement de la séance.
- Cas 2 : les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier.
- Cas 3 : élèves répartis en groupes dispersés et encadrés par des intervenants. L'enseignant a un groupe en charge.

Les informations relatives à la présence d'élèves à besoins spécifiques (ex. : élèves bénéficiant de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire) sont échangées lors de la concertation initiale.

De même, il y a lieu d'anticiper l'organisation matérielle des espaces de travail dévolus aux apprentissages

ANNEXE 3 contrat pédagogique « Sciences »

Textes de référence : à l'école primaire, l'enseignement des sciences est assuré en référence aux horaires et programmes parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 (élémentaire) et pour l'éveil aux langues en maternelle au BO spécial n°2 du 26 mars 2015.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR ET ENSEIGNEMENTS

Il est nécessaire de n'aborder que les notions scientifiques mentionnées dans les programmes, en s'adaptant aux connaissances déjà acquises par les élèves.

Merci de cocher les cases correspondant aux apprentissages envisagés lors des interventions.

MATERNELLE : Explorer le monde (vivant, objets et matière)

- Reconnaître les principales étapes du développement d'un animal ou d'un végétal (observation du réel ou d'image).
- Connaître les besoins essentiels de quelques animaux et végétaux.
- Situer et nommer les différentes parties du corps humain, sur soi ou sur une représentation.
- Connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.
- Choisir, utiliser et savoir désigner des outils et des matériaux adaptés à une situation, à des actions techniques.
- Réaliser des constructions ; construire des maquettes simples en fonction de plans ou d'instructions de montage.
- Utiliser des objets numériques : appareil photo, tablette, ordinateur.
- Prendre en compte les risques de l'environnement familier proche (objets et comportements dangereux).

CYCLE 2 : Questionner le monde

- Identifier les trois états de la matière et observer des changements d'états.
- Identifier un changement d'état de l'eau dans un phénomène de la vie quotidienne.
- Connaître des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité.
- Reconnaître des comportements favorables à sa santé.
- Comprendre la fonction et le fonctionnement d'objets fabriqués.
- Réaliser quelques objets et circuits électriques simples, en respectant des règles élémentaires de sécurité.
- Commencer à s'approprier un environnement numérique.

CYCLE 3 : Sciences et technologie

- Décrire les états et constitution de la matière à l'échelle macroscopique.
- Observer et décrire différents types de mouvements.
- Identifier différentes sources et conversions d'énergie.
- Identifier un signal et une information.
- Classer les organismes pour expliquer leur évolution.
- Besoins variables en aliments ; transformation et conservation des aliments.
- Développement des êtres vivants et aptitude à la reproduction.
- Origine de la matière organique et son devenir.
- Identifier les principales évolutions du besoin et des objets.
- Décrire le fonctionnement d'objets techniques, leurs fonctions et leurs constitutions.
- Identifier les principales familles de matériaux.
- Concevoir et produire tout ou partie d'un objet.
- Repérer et comprendre la communication et la gestion de l'information
- Situer la Terre dans le système solaire et caractériser les conditions de vie.
- Identifier des enjeux liés à l'environnement.

PARTENARIAT (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. La préparation des séances s'effectue en concertation entre les différents partenaires. Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités.

Trois types d'organisation peuvent être distingués :

- Cas 1 : la classe fonctionne en un seul groupe et l'enseignant contrôle effectivement le déroulement de la séance.
- Cas 2 : les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier.
- Cas 3 : élèves répartis en groupes dispersés et encadrés par des intervenants. L'enseignant a un groupe en charge.

Les informations relatives à la présence d'élèves à besoins spécifiques (ex. : élèves bénéficiant de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire) sont échangées lors de la concertation initiale.

De même, il y a lieu d'anticiper l'organisation matérielle des espaces de travail dévolus aux apprentissages.